

## URBANISME

Département du Développement territorial  
Aménagement du Territoire - Urbanisme  
Rue de Pintamont 54 - 7800 Ath

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

T. 068 68 10 80  
F. 068 68 10 89  
urba@ath.be - www.ath.be

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme

Le demandeur demeurant Chemin de l'Ermitage 14 à 7800 ATH.

Le terrain concerné est situé Chemin de l'Ermitage, 14 à 7800 Ath, et cadastré 1e division, section B n°637R.

Le projet vise à construire une véranda et régulariser la démolition d'une ancienne remise en ruine, et présente les caractéristiques d'enquête suivantes : *D.IV.6 et suivants : dérogation au plan de secteur (zone agricole)*.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.6 du Code du Développement Territorial.

**Au vu de la crise sanitaire, les consultations au sein du centre administratif communal sont limitées, dès lors une partie du dossier peut être consulté via le site [www.ath.be](http://www.ath.be)**

Des explications complémentaires peuvent également être obtenues par téléphone au 068/68.10.80 (du lundi au vendredi de 08h00 à 16h00) ou par courriel à l'adresse [urba@ath.be](mailto:urba@ath.be).

**L'enquête publique est ouverte le 03/05/2021 et clôturée le 17/05/2021.**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Ath, Rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urba@ath.be](mailto:urba@ath.be)

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : BC202100093. A peine de nullité, les envois par courrier sont datés et signés ; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme est Monsieur Bataille dont le bureau se trouve au service urbanisme.

Ath, le 26/04/2021

Le Directeur Général,

Bruno BOËL

Le Bourgmestre,

Bruno LEFEBVRE



Coupe AA - 1/100

